

SPECTACLE



Le Prince de
la forêt



Page 2 :

Chasse aux œufs !



Page 4 :

Lutte contre
les moustiques

Vendredi 12 avril, à 20h30

Le Prince de la forêt

A l'occasion des vacances, le service culturel est heureux de vous proposer, vendredi 12 avril à 20h30, salle Jean Monnet, le spectacle « Le Prince de la forêt ».

Angleterre, 12ème siècle. Le roi Richard Cœur de Lion est parti en croisade. Le trône est entre les mains du prince Jean sans Terre. Le peuple se meurt de faim, de désespoir. Mais au cœur de la forêt, une rumeur... «Les riches sont dépouillés par une bande de malfrats au grand cœur»... A leur tête, un homme, un archer, noble et justicier : Robin. Une légende ! Un héros ! Une bataille au nom de la liberté et de la justice s'engage à Nottingham, Robin et sa bande contre l'usurpateur du trône. Il n'y a pas d'âge pour rêver à un monde plus juste et lutter aux côtés du Prince de la Forêt. Robin des Bois, le plus célèbre des hors-la-loi, un personnage plus que jamais moderne, une idéologie personnifiée, un exemple... Et tant d'autres choses qu'il est nécessaire de raconter

encore une fois ! Dans un rythme effréné, la compagnie Mascarille s'embarque dans la forêt de Sherwood avec masques, chants, danses, batailles, amour et lutte des classes. C'est tout cela, Robin des Bois : fourmillement d'idées, richesse de l'âme et aventure, un arc dans le dos et des flèches dans les yeux.

Par la Compagnie Mascarille Avec Arnaud Anson, Emmanuel Chambert, Cécile Petit et Claire Philippe

Écriture et mise en scène : Cécile Petit

Spectacle familial, à partir de 6 ans

Entrée libre - Durée : 1h

Dans le cadre des Tournées Métropole Aix-Marseille-Provence

Renseignement : Hôtel de Ville

Service Culture : 04 42 65 90 60



pâques

Meyreuillais, Réservez votre Chasse aux Œufs de Pâques !

Nom :

Adresse :

Chasse aux œufs 2019

✂ Découper selon les pointillés

ATTENTION !

Compte tenu du succès de cette manifestation et afin de privilégier les enfants meyreuillais, l'accès au site ne sera possible que sur présentation du coupon ci-dessus, préalablement détaché et apposé sur le tableau de bord de chaque véhicule.

Petits et grands gourmands, rendez-vous au Domaine de Valbrillant pour une journée gourmande et festive ! L'OMSC vous invite, **lundi 22 avril dès 11h30** à la traditionnelle chasse aux œufs avec animations en plein air pour tous !

Un apéritif vous sera offert. Les familles qui désirent manger sur place peuvent apporter leur pique-nique.

Après-midi rythmé par des animations gratuites proposées par l'Office Municipal Socio-Culturel.

AU PROGRAMME

11h30 : Chasse aux œufs de Pâques

12h30 : Apéritif offert par l'OMSC

13h : Pique-nique tiré du sac

14h / 17h : jeux, stands et activités (jeux gonflables, jeux pour les petits, mini-golf...)

Journée réservée aux familles meyreuillaises.

Les enfants sont sous la responsabilité des adultes accompagnateurs.

Tout public - Entrée libre

Stationnement limité

Mise à disposition de tables et chaises suivant les stocks

Manifestation proposée par l'Office Municipal Socio-Culturel

Renseignements : Service Culture/OMSC

c.perrenoud@ville-meyreuil.fr · 04 42 65 90 60



activités



ACTIVITÉS SPORTIVES

Du 8 au 12 avril 2019

L'École Municipale des Sports de Meyreuil propose aux jeunes meyreuillais de 10 à 17 ans la possibilité de pratiquer des activités sportives au Gymnase Municipal de Meyreuil, ainsi que des sorties à thème : **Bmx, vtt, futsal, basket, volley, escalade, tennis ...**
Du 8 au 12 avril 2019, de 9h à 17h.

TARIFS À LA SEMAINE

1^{ère} tranche (quotient familial 0€/500€) : 70€
2^{ème} tranche (quotient familial 501€/800€) : 80€
3^{ème} tranche (quotient familial 801€ et +) : 90€
(Prévoir le repas)

DOCUMENTS À FOURNIR

- Un certificat médical de non contre-indication à toutes les pratiques sportives
- Une attestation de responsabilité civile extra-scolaire à jour des cotisations
- Autorisation parentale

Renseignements / inscriptions : jusqu'au 29 mars 2019 en mairie (Places limitées à 16 enfants)
David MAYRAN : 06 78 25 66 35
Lydia RUBIO : 04 42 65 90 50



STAGE D'ÉQUITATION

Du 8 au 12 avril 2019

et du 15 au 19 Avril 2019

L'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Meyreuil organise des stages d'équitation au Club Sainte-Victoire à Meyreuil du 8 au 12 avril et du 15 au 19 avril pour les enfants de 7 à 16 ans.

RDV à 9 h au Centre Equestre
Récupération à 16h30 au Centre Equestre

Participation par enfant :
75€ la semaine
Prévoir son pique-nique.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Attestation de Responsabilité Civile extra-scolaire à jour des cotisations
- Autorisation parentale

Inscriptions du 11 mars au 2 avril 2019 - Places limitées à 30 enfants
Renseignements : Office Municipal de la Jeunesse et des Sports en Mairie de Meyreuil - 04 42 65 90 50 - l.rubio@ville-meyreuil.fr



Bienvenue !

Souhaitons la bienvenue à :

Mickaël GAUTHEROT : 07 67 33 47 50
Plombier (neuf et réparation)

Patricia GUIDO : 06 61 58 91 21

Conseiller immobilier chez SAFTI, spécialiste sur les secteurs de Meyreuil, Le Tholonnet, Fuveau et leurs environs.

Changement d'heure

Le passage à l'heure d'été aura lieu dans la nuit du samedi 30 mars au dimanche 31 mars 2019, à 2h du matin. Pensez à avancer vos montres et horloges d'une heure !

Les "tête-à-tête avec le Maire"

Monsieur Le Maire rappelle à la population qu'il se rend disponible 1 samedi par mois afin de rencontrer les administrés, sans rendez-vous, en Mairie.

Une belle occasion pour échanger, dialoguer, construire ... Prochaine permanence le samedi 13 avril de 10h à 12h.

Fermeture stade

Le stade sera exceptionnellement fermé du 8 au 21 avril 2019, en raison de travaux sur la piste d'athlétisme.

Daube de la Saint-Marc

La traditionnelle daube de la Saint-Marc, se tiendra, le même jour que les festivités à savoir, **dimanche 28 avril midi, au restaurant scolaire de l'école du Chef-Lieu.**

Tarif : 23 euros par personne.

Inscriptions avant le 20 avril 2019 auprès du Service Culture : 04 42 65 90 60 ou c.perrenoud@ville-meyreuil.fr

Inscriptions listes électorales

Les élections européennes auront lieu le **dimanche 26 mai 2019**, les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au samedi 30 mars 2019.

Pour s'inscrire, plusieurs possibilités :

- Soit par **internet** via la télé procédure (service public.fr)
- Soit sur place **en Mairie**
- Soit par **courrier** (étant observé que c'est la date de réception et non pas la date d'envoi qui fait foi)

Il convient de fournir un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) et une pièce d'identité en cours de validité.

Pour tout renseignement complémentaire : Service population au 04 42 65 90 52 ou 04 42 65 90 63

Don du sang

La prochaine collecte de sang se tiendra, **mercredi 27 mars, de 15h à 19h30, Espace La Croix.** Les besoins sont importants. Venez nombreux !

Les Rendez-vous Musicaux

L'Ecole Municipale de Musique est heureuse de vous accueillir pour :

Ses auditions multi-instrumentales, **le vendredi 29 mars à 20h30 ainsi que le samedi 30 mars à 14h30.**

Tout public - Entrées Libres - Manifestations organisées par l'Ecole Municipale de Musique

Vide-grenier

Les Chineurs de Meyreuil sont heureux de vous proposer leur vide-grenier **le dimanche 28 avril 2019** au Chef-Lieu. (Jour des festivités de la Fête de la Saint-Marc).

Places limitées. Inscriptions obligatoires et limitées : 07.83.45.41.41

Aide impôts

La municipalité est heureuse de vous proposer **4 permanences gratuites**, en mairie, de conseils et d'assistance pour les déclarations d'impôts.

Dates des permanences : **Les jeudis 11 avril, 18 avril, 25 avril et 2 mai, de 13h30 à 17h.**

RDV d'une 1/2 h, sur inscription préalable uniquement.

Inscriptions : Marie-Laure PANUEL
04 42 65 90 43 - ml.panuel@ville-meyreuil.fr

Résidence Seniors à Meyreuil

La Municipalité et les Maisons de Marianne sont heureuses de vous proposer, **mercredi 24 avril**, de 14h30 à 16h, salle Mistral Espace La croix, **une réunion publique de présentation de la future résidence seniors.** N'hésitez pas à venir vous renseigner sur le concept.

Etat civil février 2019

Naissances

- Noémie Rose Olivia Touffet - Née le 6 février 2019, à Aix-en-Pce
- Lukas, Marseille Noel - Né le 11 février 2019, à Aix-en-Pce

Décès

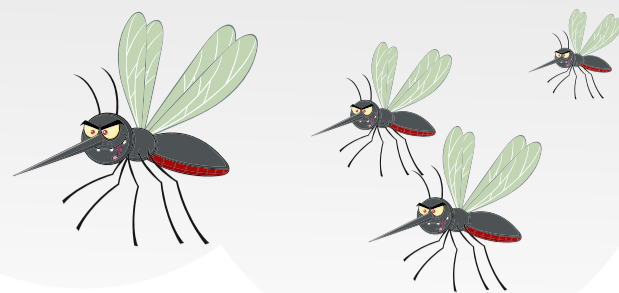
- Miguel Gualda-Ramirez - Décédé le 08 février, à Bouc-Bel-Air
- Abdallah Zidat - Décédé le 9 février, à Meyreuil
- Simonne Morella - Décédée le 11 février, à Marseille
- Ecla Barberan - Décédée le 12 février, à Marseille

Attention : Report découverte Centrale Photovoltaïque du Defens

En raison du calendrier des travaux, la découverte de la Centrale ne pourra s'effectuer le 22 mars. La date sera fixée prochainement en fonction des conditions techniques et sécuritaires.

démoustication

LUTTE ANTI-VECTORIELLE ET MOBILISATION SOCIALE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE



La municipalité souhaite rappeler que la lutte contre le moustique tigre, vecteur de virus, est un élément essentiel de la prévention contre les maladies transmises par le moustique tigre (chikungunya, dengue, Zika). Elle permet de réduire ou d'interrompre la prolifération des moustiques.

DÉTRUISONS LES LIEUX DE PONTE !

Je supprime tous les lieux de ponte des moustiques autour de moi. Comment faire ?

Je supprime l'eau des coupelles des pots de fleurs et des vases.



Je vérifie le bon écoulement des gouttières.



Je supprime ou je couvre les réserves d'eau.



Je vide tout ce qui peut contenir de l'eau.



Je jette les déchets dans une poubelle ou à la déchetterie.



PROTÉGEONS NOUS DES PIQÛRES

Contre les virus transmis par le moustique tigre, il n'existe ni vaccin, ni traitement. Le meilleur remède c'est de s'en protéger.

J'utilise des produits anti-moustique*.
* déconseillé pour les enfants de moins de 6 mois.



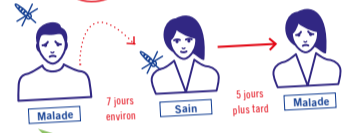
Je porte des vêtements longs, amples et clairs.



J'utilise une moustiquaire imprégnée.



COMMENT ATTRAPE-T-ON CES MALADIES ?



Le moustique tigre transmet la maladie après avoir piqué une personne déjà malade.

LE CHIKUNGUNYA, LA DENGUE OU LE ZIKA : ÇA ME REND MALADE

Fièvre



Douleurs articulaires



Zika : éruptions cutanées

Je consulte mon médecin traitant très rapidement



Je me protège contre les piqûres de moustiques pour ne pas transmettre la maladie.



Je bois régulièrement de l'eau pour ne pas me déshydrater. Je limite mes déplacements pour réduire les risques de piqûres et de propagation de la maladie.



Lorsque je suis malade, le virus est actif dans mon sang pendant 7 jours. Je me protège tout particulièrement pendant cette période pour ne pas me faire piquer à nouveau et propager la maladie à ma famille et mes voisins. J'utilise des répulsifs et je m'isole sous moustiquaire.

CONCERNANT LA COMMUNE :

La Ville de Meyreuil s'engage contre la prolifération des moustiques sur le domaine public. Elle s'efforce de limiter les lieux de ponte par du nettoyage et l'élimination des eaux stagnantes.

Récemment, le bassin de rétention de la rue Fernand a été entièrement assaini. La commune veille également au nettoyage et au bon écoulement des gouttières des bâtiments municipaux.

Un plan formation du personnel sur le sujet a par ailleurs débuté, afin d'obtenir toutes mesures possibles légales pour lutter contre le phénomène.

Enfin, dans le cadre de son projet de démoustication, la Ville de Meyreuil, a fait réaliser un **diagnostic sur terrain** afin d'identifier les lieux de production de moustiques, éliminer les potentiels gîtes larvaires, envisager le meilleur positionnement de bornes anti-moustique en fonction des flux potentiels de moustiques afin de créer une barrière efficace. La Ville examine actuellement les retours d'expertises sanitaires sur système anti-phénomène.

Apiculture

DECLARATION DES RUCHES

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

La municipalité souhaite rappeler : **Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.** Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei). Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.

POUR QUI ?

Les particuliers, les groupements, les associations, les entreprises, propriétaires ou détenteurs de ruches, à des fins de loisir ou à des fins professionnelles, pour la production de miel, d'essaims, de reines et d'autres produits de la ruche. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

QUAND ?

Tous les apiculteurs doivent réaliser la déclaration annuelle obligatoire de ruches **entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.**

CAS PARTICULIERS

· Les nouveaux apiculteurs doivent réaliser une déclaration de ruches dès l'installation de la première colonie. Si cette première déclaration est réalisée en dehors de la période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août), il sera nécessaire de renouveler la déclaration en période obligatoire (entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre). La réalisation de cette démarche permet l'obtention d'un numéro d'apiculteur (cf. Procédure destinée aux nouveaux apiculteurs ci-dessous).

· Les apiculteurs qui ont besoin d'un récépissé de déclaration actualisé pour certaines démarches peuvent renouveler une ou plusieurs fois leurs



déclarations hors période obligatoire (du 1^{er} janvier au 31 août) en utilisant la démarche en ligne indiquée ci-dessous : il ne sera pas donné suite aux déclarations réalisées par formulaire Cerfa papier pendant cette période. Ces apiculteurs sont tout de même tenus de réaliser une déclaration de ruches en période obligatoire (du 1^{er} septembre au 31 décembre).

COMMENT ?

La déclaration de ruches est à réaliser en ligne. Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Le numéro d'apiculteur (NAPI) sera demandé lors de la procédure. Les apiculteurs n'ayant pas de numéro NAPI, ou l'ayant égaré, s'en verront attribuer un nouveau de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI) de façon immédiate.

Les apiculteurs ne disposant pas d'accès à internet peuvent toujours, en période de déclaration obligatoire uniquement (du 1^{er} septembre au 31 décembre) réaliser une déclaration de ruches par voie postale en remplissant le formulaire Cerfa 13995*04. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ deux mois à compter de la réception du formulaire par l'administration. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions du formulaire, portant un numéro de Cerfa différent, ne sont pas recevables.

Meyreuil info

Directeur de publication :
Jean-Pascal Gournès

Crédit photos :
Mairie de Meyreuil

Conception / Impression
Taurus

Rédaction
Audrey Badoux

PARUTION LE 15 MARS 2019

www.ville-meyreuil.fr

Ville de Meyreuil